

Dossier d'inscription unique - Rentrée 2018

Ecole de Doussard - Périscolaire comunal (Restaurant scolaire, ALSH, Garderie, TAP)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est né en 2015 ou n'a pas été scolarisé dans la commune lors de l'année scolaire 2017/2018 ; il est à jour de ses vaccinations obligatoires pour la scolarisation. Pour l'inscrire à l'école primaire (maternelle ou élémentaire) de Doussard et aux services municipaux de péri scolarité pour la rentrée de septembre 2018, les documents suivants sont nécessaires :

- La fiche de renseignement ci-contre dûment **complétée et signée**.
- La fiche complémentaire ci-jointe dûment **complétée et signée**.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident pour le temps scolaire et le temps périscolaire (**avant la rentrée sans cela votre enfant ne pourra être accueilli au sein des services municipaux**).
- Une attestation de domicile sur la commune de Doussard (justificatif : facture EDF, France Télécom...).
- Le livret de famille ou une pièce d'identité.
- Une photocopie du carnet de santé de votre enfant concernant les vaccinations obligatoires pour sa scolarisation (DT POLIO *3 injections +1 rappel un an après) ou un certificat médical de contre-indication temporaire ou permanente si l'application de ces mesures obligatoires présente un danger pour votre enfant.
- Un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, le cas échéant (délivré par l'ancienne école).
- En cas de séparation des parents, une copie de la décision de justice quant à la garde de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale.

Pour la semaine de la rentrée les inscriptions péri (vous n'aurez pas le nom de l'enseignant de votre enfant) et ALSH doivent nous parvenir **uniquement par mail (mjoduguet@orange.fr) ou par courrier dans la boîte aux lettres périscolaire place du pré de foire.**

Pour l'équipe d'agents municipaux et d'enseignants,

La responsable périscolaire, Marie-Jo Duguet 06 33 38 11 76

Le directeur de l'école, Laurent Clerc 06 31 02 61 83